

N° 30 :

J.-J. CHAUVEL : Les minerais de fer armoricains	207
G.-A. BOLLORÉ : A propos de Cancer	213
M. DE LA FOUCHARDIÈRE : La buxeraie de Coat-an-Noz	217
A.-H. DIZERBO : Remarque sur l'origine et la répartition du Buis	219
A. LUCAS : Le marquage des animaux en Brière et à Ouessant	222

N° 31 (Les marais) :

C. JOUANIN : La conférence des Saintes-Maries-de-la-Mer pour la conservation et l'aménagement des marais	233
M. GAUTIER : Les marais du littoral atlantique de la baie des Trépassés à l'estuaire de la Scudre. Types morphologiques	249
A.-H. DIZERBO : La végétation des marais salés	257
M ^{me} BAUDOUIN-BEDIN : Marécages, tourbières et zones humides de Loire-Atlantique	261
F. VERGEN : Conquête et reconquête de polders à Bouin, en Vendée	271
R. BOZEC et O. LE FAUCHEUX : Les marais de Noyal-Séné	277
M.-H. JULIEN : L'avenir des marais de l'Ouest	281

ANCIENS NUMEROS DE « PENN AR BED »

Années complètes :	franco
1955, 1956, 1957, 1959, chacune	30 F.
1958	15 F.
1960, 1961, 1962, chacune	10 F.
Numéros séparés :	
N° 3	10 F.
Nos 7, 14 (Presqu'île de Crozon), 20, 21 (Connaissance du milieu marin), 22, 23 (Etudes sur Rennes), 24 (Réserve du Cap-Sizun), 25 (Flore du littoral), 26, 27, 28, 29, 30 (Les rejets d'hydrocarbures à la mer), chacun	3 F.
N° 13 (Pêche en mer)	5 F.
Nos 16 et 18 (Faune et Flore bretonnes) et 19, l'ensemble	15 F.

ERRATA

- N° 29, p. 202, 2° §, ligne 2, lire « exercice 1960 » au lieu de « 1961 ».
- N° 30, p. 229, 3° §, ligne 13, lire « ville bétonnée » au lieu de « ville bretonne ».

AVIS

Notre prochain numéro (mars 1963) sera consacré aux conséquences du froid sur la faune, dans le Massif armoricain. Nous espérons une large collaboration de nos lecteurs. Ceux qui ont des observations à signaler, soit sur l'avifaune (Cygnes, Oies, Canards, Limicoles, etc...), soit sur la faune marine, soit sur d'autres sujets, sont priés de demander la circulaire d'enquête à A. LUCAS. Remise de la copie pour le 1^{er} mars.

NOTE DU SECRETAIRE-TRESORIER

Ce fascicule est le quatrième de l'année 1962. Nous nous excusons de sa publication tardive !

Si l'étiquette d'envoi porte en VERT la mention « Votre cotisation-abonnement se termine avec ce numéro », soyez gentil de nous régler votre cotisation 1963.

Si l'étiquette porte en ROUGE la mention « Votre cotisation-abonnement est terminée », cela signifie que vous êtes également redevable de votre cotisation 1962.

A tous, d'avance merci pour votre fidélité, votre générosité et votre promptitude.



Tenez-vous régulièrement au courant de vos changements d'adresse en écrivant au Secrétaire-Trésorier, 15, rue Laënnec, Quimper.

DIX-NEUVIEME LISTE DU « FONDS DE PROTECTION DE LA NATURE »

MM^{lles} G. PARLIER, Mégève (Haute-Savoie), 200 F ; H. BRAEMER, Izieux (Loire), 10 F ; O. GILSON, Paris-17^e, 12 F ; Pr. P. MAILLET, Rennes (I.-et-V.), 50 F ; MM. R. PAXTON, Université de Berkeley (U.S.A.), 100 F ; J.-L. TALLEC, Boulogne-sur-Mer, 10 F ; Chr. JOUANIN, Neuilly-sur-Seine, 10 F ; A. LUCAS, Brest, 30 F ; M. ROUXEL, Chirurgien-Dentiste, Dinan, 50 F ; P. PFEIFFER, Paris-6^e, 10 F ; Michel KLEINBAUB, New-York (U.S.A.), 25 F ; Ph. DUPONT, Saint-Martin-des-Champs (Finistère), 10 F ; G. CHABAL, Brest, 10 F ; J.-R. DOUCET, Pharmacien, Blain (Loire-Atlantique), 10 F ; J. REGUER, Dinard, 5 F ; L. MÉNARD, Angers, 2 F ; LE GABELLEC, Plouay, 2 F ; Anonyme, Lille, 5 F. — Total : 551 F.

Dons reçus à la Réserve du Cap-Sizun : MM. KERNINON, Goulien, 4,50 F ; NILION, Nantes, 5 F ; MOREAU, Le Mage (Orne), 3 F ; GOACHET, Brest, 7,50 F ; LE ROUX (Morbihan), 3 F ; RAULT, Paris, 5 F ; BURON ZIEGESAAR (Allemagne), 5 F. — Total : 33 F.

Entrées 1962 Réserve du Cap-Sizun	1.756,50 F
Vente de 111 Guides sur la Réserve	333,00 F
Vente de Cartes postales	243,35 F
Dons	33,00 F
Divers	8,00 F

	2.373,85 F
Dépenses de fonctionnement 1962 et déficit 1961	2.165,03 F

Excédent disponible pour le Fonds de protection

Total de la 19^e liste : 759,82 F.

Tous nos remerciements aux fidèles et nouveaux donateurs.

En 1962, « Penn ar Bed » a été publié avec le concours

- des Conseils Généraux des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Manche,
- des Chambres de Commerce de Brest, de Fougères, de Morlaix,
- du Syndicat d'Initiative de Callac,
- des Villes d'Audierne, Auray, Châteaulin, Concarneau, Landivisiau, Rennes, Carhaix-Plouguer, Carnac, Crozon, Douarnenez, Le Relecq-Kerhuon, Loudéac, Morlaix, Plouguernevel, Lamballe, Plomodiern, Pont-Croix, Port-Louis, Quimperlé, Rostrenen, Saint-Lunaire.